



LE DEVOIR

Regard sur 3000 ans d'histoire



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

DU HAUT de cette vitrine, quelques milliers d'années d'histoire vous contemplent... Le Musée des beaux-arts de Montréal accueille depuis hier l'exposition Égypte éternelle tirée des collections du British Museum, le plus riche musée sur l'antiquité pharaonique après celui du Caire. Le survol en 144 objets, sélectionnés pour leur qualité esthétique, couvre trois millénaires. On y retrouve des statuette, des masques funéraires, des bijoux et des sarcophages, mais pas de momies. Plusieurs pièces de la sélection n'avaient jamais quitté les salles du British Museum. Égypte éternelle achève à Montréal sa tournée nord-américaine. Deux millions de personnes se sont déjà penchées sur ses vitrines.

Chrétien somme Gomery de se désister

L'ex-premier ministre accuse le juge d'être partial

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Coup de tonnerre à la Commission d'enquête sur le scandale des commandites. L'ancien premier ministre Jean Chrétien, par l'entremise de ses avocats, a formellement demandé hier au juge John Gomery de céder sa place à un autre magistrat, soutenant qu'il n'était plus impartial et que son rapport final serait «biaisé». La requête en récusation sera entendue lundi et plusieurs scénarios sont possibles, le plus extrême étant l'obligation de reprendre tout le processus d'enquête depuis le début.

«On ne veut pas retarder la commission, mais on veut s'assurer que le processus est équitable pour tous les témoins, pas juste pour M. Chrétien», s'est défendu Jean-Sébastien Gallant, l'un des avocats de l'ancien

VOIR PAGE A 8: CHRÉTIEN

Libérations conditionnelles au Québec

Le dossier des détenus est un secret bien gardé

Les parents de Julie Boisvenu veulent consulter le dossier du meurtrier de leur fille

BRIAN MYLES

La Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC) se retrouve de nouveau au banc des accusés après avoir refusé à Pierre-Hugues Boisvenu de lui communiquer de l'information au sujet d'Hugo Bernier, un récidiviste condamné à l'emprisonnement à vie pour le viol et l'assassinat de sa fille, Julie Boisvenu.

«C'est comme s'il y avait une charte des délinquants, c'est le monde à l'envers»

conditionnelle était terminée, et la CQLC n'avait donc plus d'autorité sur lui.

La famille Boisvenu veut savoir pourquoi Bernier a été remis en liberté après trois mois de prison même si le juge avait estimé qu'il présentait un risque de récidive élevé à l'époque. Comment la Commission a-t-elle déterminé que Bernier ne posait plus de risque? Quel programme de réinsertion a permis d'évacuer ce risque en si peu de temps? La CQLC s'est-elle même donné la peine d'évaluer sa

VOIR PAGE A 8: SECRET

Les nominations aux Oscars

Le long vol de L'Aviateur

Ryan, le court métrage d'animation du Canadien Chris Landreth, est dans la course

MARTIN BILODEAU

Tout le monde s'y attendait et c'est arrivé: avec onze nominations, *The Aviator*, la bio de Howard Hughes par Martin Scorsese, domine la course aux Oscars déclenchée hier matin et dont les résultats seront connus le 27 février.

Ryan, remarquable film-essai du Canadien Chris Landreth sur le cinéaste Ryan Larkin, est en nomination dans la catégorie du court métrage d'animation. *Hardwood*, de Hubert Davis, produit comme *Ryan* par l'ONF, concourt dans la catégorie du court métrage documentaire, ce qui porte à deux le nombre de nominations canadiennes. *La Face cachée de la lune*, de Robert Lepage, qui nous représentait dans la catégorie du meilleur film en langue étrangère, n'ayant pas été retenu.

Pas plus que *La Maison des poignards volants*, du Chinois Zhang Yimou, retenu néanmoins dans la catégorie de la meilleure photo. Ainsi, la compétition se jouera donc entre *Les Choristes*, de Christophe Barratier (aussi nommé dans la catégorie de la meilleure chanson), *La Chute* (d'Olivier Hirschbiegel, racontant les derniers jours d'Hitler dans le Bunker), *La Mer intérieure*, beau mélo de l'Espagnol Alejandro Amenabar, et deux films inconnus au bataillon, le suédois *As It Is in Heaven* et le sud-africain *Yesterday*.

Revenons aux principales catégories. Avec chacun sept nominations, *Million Dollar Baby*, de Clint Eastwood, et *Finding Neverland*, de Marc Forster, suivent *The Aviator*. Loin derrière, il nous semble — mais pas autant que *Sideways*, du «wonder-boy» Alexander Payne, qui, après avoir enthousiasmé la critique d'un océan à l'autre, se replie avec

cinq nominations —, vient *Ray*, de Taylor Hackford, qui en récolte six.

Ce dernier film, inspiré de la vie du chanteur Ray Charles, pourrait fort bien valoir à Jamie Foxx l'Oscar du meilleur acteur, devant Don Cheadle (*Hotel Rwanda*), Johnny Depp (*Finding Neverland*), Leonardo DiCaprio (*The Aviator*) et, belle surprise, Clint Eastwood, qui récolte ainsi sa seconde nomination dans cette catégorie (après *Unforgiven* en 1992), en plus de 50 ans de carrière.

Mais c'est dans la catégorie de la mise en scène qu'Eastwood, nommé pour la deuxième année consécutive (pour *Mystic River* l'an dernier), pourrait surprendre. Le premier surpris serait évidemment Martin Scorsese, un metteur en scène qui a tous les talents sauf celui de l'humilité, et à qui la statuette semble destinée. Or, avec *Million Dollar Baby*, l'humble Eastwood vient d'atteindre un nouveau sommet. Quelque chose me dit que Scorsese, bien que reparti bredouille en 2002 malgré les dix nominations de son *Gangs of New York*, passera encore son tour.

Marc Forster aussi puisque, contre toute attente, l'Académie lui a refusé une nomination à titre de réalisateur pour *Finding Neverland*. Celle-ci échoit à l'Anglais Mike Leigh, pour son admirable *Vera Drake*, qui rejoint donc au «top» des metteurs en scène les Payne, Hackford, Eastwood et Scorsese.

Imelda Staunton, extraordinaire dans *Vera Drake*, est en lice pour l'Oscar de la meilleure actrice, qu'elle disputera à deux Américaines (Hilary Swank dans *Million Dollar Baby* et Annette Bening dans *Being Julia*), à une compatriote (Kate Winslet

VOIR PAGE A 8: OSCARS

Un député libéral favorable à un remaniement

TOMMY CHOUINARD

Québec — Alors que les rumeurs de remaniement ministériel circulent comme jamais sur la colline parlementaire, le député libéral de Verdun, Henri-François Gauthrin, sort du mutisme dans lequel se cantonnent les membres du gouvernement et affirme ouvertement qu'un changement de garde serait le bienvenu.

«Je pense qu'à l'heure actuelle, avoir une vision différente et des effectifs différents peut être quelque chose de positif», a lancé M. Gauthrin hier.

Ce député d'expérience — il a été élu pour la première fois en 1989 — rappelle que son gouvernement se dirige vers la deuxième moitié de son mandat. «Il y a deux phases [dans la vie] d'un gouvernement. On a eu une phase d'installation. Et là, on a une nouvelle phase. À partir de maintenant, on commence à planifier les prochaines élections. Alors il faut voir quelle est l'équipe qui va soutenir [le parti] pour les prochaines élections», a-t-il expliqué. M. Gauthrin a tenu à préciser que la crise entourant le financement à 100 % des écoles privées juives «n'a pas amélioré» l'image du gouvernement.

Cette déclaration survient alors que l'incertitude grandit dans les officines gouvernementales quant à l'éventualité d'un remaniement ministériel. Mis à part M. Gauthrin, les députés libéraux se gardent bien de commenter les rumeurs persistantes. Certains d'entre eux, dont Russel Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) et François Ouimet (Marquette), ont martelé

VOIR PAGE A 8: DÉPUTÉ

HYDROÉLECTRICITÉ

Le tarif patrimonial devra être aboli, réitère Caillé

Page C 1



INDEX

Annonces.....	B 3	Éditorial.....	A 6
Avis publics..	B 2	Idées.....	A 7
Bourse.....	C 6	Météo.....	B 2
Carrières.....	C 4	Monde.....	B 1
Culture.....	C 8	Mots croisés..	B 2
Décès.....	B 3	Sports.....	B 6
Économie.....	C 1	Télévision.....	C 7

7 78313 00066 5



LES ACTUALITÉS

L'hypothèse d'un CHUM bicéphale est qualifiée de «pilule empoisonnée»

KATHLEEN LÉVESQUE

L'hypothèse d'un CHUM sur deux emplacements, dont fait la promotion certains fonctionnaires du ministère de la Santé, a des allures de «pilule empoisonnée» pour faire avorter le projet Outremont.

C'est ce que soutient le Dr André Lacroix, directeur du service de médecine du CHUM. M. Lacroix et sept de ses collègues, dont le doyen de la faculté de médecine de l'Université de Montréal, Jean Rouleau, sont montés aux barricades en entrevue au *Devoir* pour défendre l'idée d'un CHUM comptant 700 lits sur un site unique.

«Ce scénario de deux sites n'est pas nouveau. Il y a des fonctionnaires qui n'en démordent pas depuis plusieurs années. C'est une pilule empoisonnée contre le projet Outremont», a lancé le Dr Lacroix.

Incompréhension

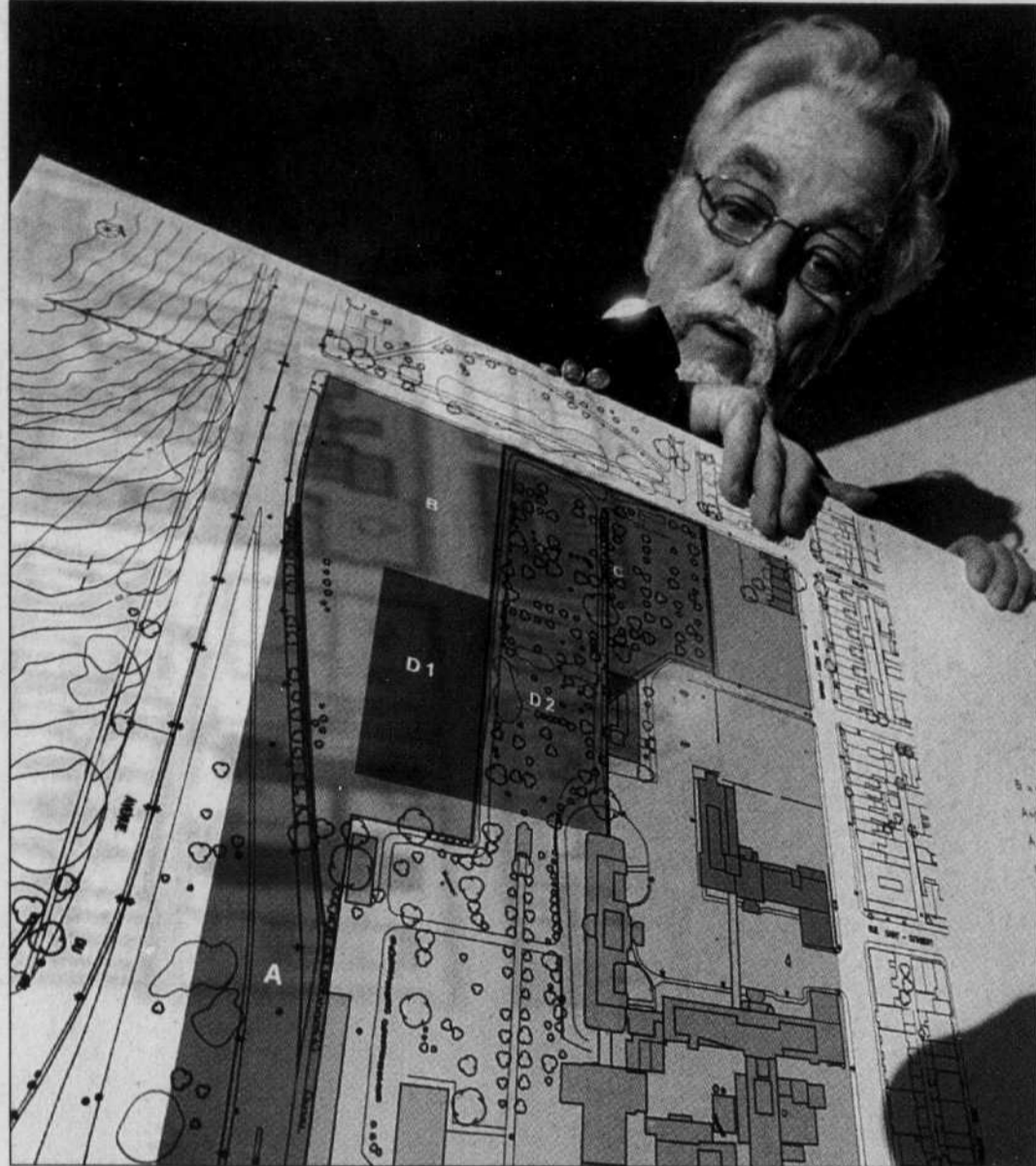
Les promoteurs du projet de l'implantation du futur CHUM dans la cour de triage d'Outremont craignent que, devant cette situation, les appuis tombent, que des médecins se disent: si on veut nous imposer un CHUM sur deux sites, peut-être vaut-il mieux se contenter tout de suite du projet du centre-ville. Or 700 lits sont un minimum nécessaire pour assurer la formation de centaines de futurs médecins, mais aussi pour permettre à toutes les spécialités d'être présentes, estiment-ils.

L'urbaniste Jean-Claude Marsan croit aussi que le dossier du CHUM subit l'incompréhension de fonctionnaires «anti-Montréal». «À Québec, on n'a jamais compris Montréal. Les fonctionnaires sont coincés dans la bureaucratie. Les experts finissent par avoir une vision tronquée de la réalité», a affirmé M. Marsan.

Ce dernier a fait ces commentaires en marge de la présentation du site de l'Hôtel-Dieu comme solution de rechange dans le débat actuel autour des sites de l'hôpital Saint-Luc et d'Outremont. M. Marsan a fait la promotion du site de l'Hôtel-Dieu, lequel n'est pas contaminé, ne nécessite pas d'investissements majeurs dans les infrastructures et n'est pas traversé par des voies ferrées.

«Peut-être suis-je naïf, mais je suis certain que le bon sens finit toujours par triompher», a-t-il dit. «C'est une sortie de secours que l'on offre au gouvernement Charest», a ajouté le Dr Jacques Papillon.

Mais ce scénario n'est pas considéré dans l'analyse en cours de Guy Saint-Pierre et Armand Couture, qui doivent remettre



Pour l'urbaniste Jean-Claude Marsan, le site de l'Hôtel-Dieu a comme avantages de ne pas être contaminé, de ne pas nécessiter d'investissements majeurs dans les infrastructures et de ne pas être traversé par des voies ferrées.

leur rapport mardi prochain. «On a essayé de leur présenter le projet, mais il a été rejeté du revers de la main», a expliqué M. Marsan.

Pour les deux options

De son côté, le directeur général et chef de la direction du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), le Dr Arthur T. Porter, s'est dit favorable aux deux options actuellement à l'étude. «Pour ma part, la localisation qui sera choisie pour le CHUM ne changera rien aux visées du CUSM. Cela dit, il est certain que la proximité du site choisi pourrait favoriser la complémentarité entre nos deux institutions», a commenté le Dr Porter.

Bien qu'il ne cache pas son impatience de voir le projet du

CHUM lui emboîter le pas, le Dr Porter ne croit pas que l'indécision qui le paralyse puisse influencer ses propres travaux, qui sont déjà bien engagés, tant sur la cour Glen que sur le site de la montagne. «Il n'y aura pas de délais supplémentaires pour le CUSM, les différentes instances politiques qui prennent part à ce dossier nous l'ont promis», a-t-il assuré.

L'impatience manifestée par le directeur du CUSM a aussi été reprise par la présidente et le chef de direction intérimaire de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, qui a demandé à Québec de trancher dès qu'il aura reçu le rapport de ses deux experts, mardi prochain. «Il y a urgence d'agir. Plus on prend du retard, plus on perd

dans l'économie de la communauté métropolitaine», a déploré Isabelle Hudon, qui estime à trois milliards les retombées qui seront générées par les deux CHU.

La Coalition pour le CHUM au 1000 Saint-Denis a dévoilé hier les résultats d'un sondage SOM sur le meilleur site où construire le futur hôpital universitaire. Ainsi, 55,5 % des Montréalais privilégient le centre-ville alors que 28 % optent plutôt pour la cour de triage d'Outremont. Une proportion de 15,6 % des Montréalais ne se sont pas prononcés. Le sondage a été réalisé entre les 19 et 23 janvier auprès de 623 personnes.

Le Devoir
Avec la collaboration de
Louise-Maude Rioux Soucy

Décès attribuable à un champignon

Sainte-Justine se fait rassurante

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Plongée dans la rénovation complète de son unité de néonatalogie, l'hôpital Sainte-Justine a tenu à rassurer la population hier en promettant de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les enfants qui auront à séjourner chez elle après qu'un poupon fut décédé des suites d'une maladie infectieuse provoquée par un champignon.

À regret, le CHU a confirmé le décès d'un bébé prématuré qui était soigné à son unité des soins intensifs de néonatalogie. Né à 29 semaines, le poupon aurait succombé à un champignon le 10 janvier dernier.

Des analyses biologiques et environnementales ont montré que le champignon n'appartenait pas à la famille *Aspergillus* que l'on voit fréquemment sur les chantiers de construction, ce qui fait dire à la direction qu'il est prématuré de relier cet événement aux travaux en cours.

«On a consulté les Medlines et on a découvert que d'autres cas ont été rapportés dans la documentation sans que des travaux de construction aient été engagés», a expliqué la directrice des services professionnels, Lucie Poitras.

Mesures préventives

En attendant les résultats finaux des analyses — prévus la semaine prochaine —, l'hôpital a

mis en place des mesures préventives. «Ce qui s'est produit nous interpelle énormément. Nous avons procédé à des transferts dans une autre unité située à proximité et d'autres bébés seront relocalisés dans une autre unité de soins intensifs», a commenté la Dr^o Poitras.

Évidemment, des opérations de nettoyage et de stérilisation de l'environnement ont été mises en branle, conformément aux normes en vigueur en prévention des infections.

Mais pas question de fermer des unités pour autant. «Pour le CHU Sainte-Justine, la priorité est de s'assurer de la sécurité et de la qualité des soins que nous offrons à tous nos patients et à leurs parents tout en continuant d'assumer nos responsabilités à l'égard des différents centres hospitaliers avec lesquels nous travaillons quotidiennement en néonatalogie», a précisé la Dr^o Poitras.

La direction assure que chaque fois que des travaux de construction ont lieu dans un établissement de santé, un programme de prévention des infections adéquat est mis en place, ce qui explique sa décision de restreindre son analyse à l'unité en cause. «Il existe déjà des protocoles très serrés, mais il est certain qu'avec tous les travaux à venir, on va redoubler de prudence», a toutefois convenu la directrice des services professionnels.

Le Devoir

Conseil du médicament du Québec

Publication de guides sur les antibiotiques

LIA LÉVESQUE

Inefficaces

Onze guides portant sur une utilisation plus judicieuse des antibiotiques, contre l'otite, la pharyngite, le *Clostridium difficile*, viennent d'être publiés par le Conseil du médicament du Québec.

Ces guides précisent non seulement quels antibiotiques doivent être prescrits en présence de telle bactérie, ils donnent également des précisions sur le diagnostic, la durée du traitement, les cas qui nécessitent une hospitalisation et les principes qui diffèrent chez l'enfant, par exemple.

Les guides sont distribués à tous les médecins et pharmaciens du Québec depuis hier. «C'est pour aider les cliniciens dans leur pratique», expliquait en entrevue la directrice générale du Conseil du médicament du Québec, Lucie Robitaille.

Le public intéressé peut aussi y avoir accès en consultant le site Internet du Conseil du médicament du Québec.

Les autorités de la Santé rappellent, en cette saison de la grippe, que les antibiotiques sont inefficaces pour traiter la grippe, puisque cette dernière est causée par un virus. Les antibiotiques s'attaquent aux bactéries, non aux virus. Il arrive toutefois qu'une grippe se complique d'infections respiratoires. Dans certains cas, la prescription d'antibiotiques est conseillée.

Mme Robitaille justifie la publication de ces guides par des préoccupations de santé publique générale et aussi plus spécifiques, en cette saison de la grippe et du rhume.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, a déjà lancé une campagne sur l'utilisation optimale du médicament, l'an dernier, et l'utilisation adéquate de l'antibiotique en est un élément majeur.

Presse canadienne

Pour plus tard,
c'est maintenant :

1 800 463-5229

REER Obligations à taux progressif

Plus vous investissez tôt et longtemps, plus c'est payant. Capital garanti.



BONI DE

1%

la première année
pour les nouveaux
fonds REER.

Si vous désirez rencontrer un agent d'investissement, passez au 2000, av. McGill College, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, et les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.

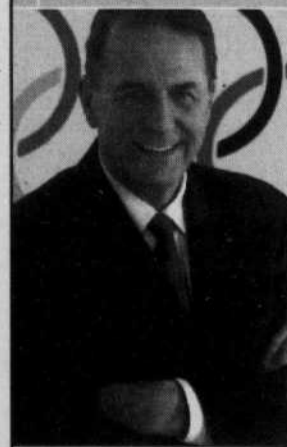
Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.

www.epq.gouv.qc.ca

Épargne
Placements



Chambre de commerce
du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal



MIDI EXTRA

Lundi 31 janvier 2005
de midi à 14 h

Jacques Rogge
Président
Comité International Olympique

> Réservations
par télécopieur
(514) 871-5971
en ligne
www.ccmq.qc.ca/activites

> Renseignements
Rina Bevilacqua
(514) 871-4000
poste 4001

>> Billet(s)
Membres : 55 \$
Non-membres : 85 \$

>>> Billet(s) de 10
Membres : 495 \$
Non-membres : 850 \$

Taxes en sus

En association avec :

Le Centre Sheraton
1201, boul. René-Lévesque Ouest

Les Jeux d'hiver
2010 de Vancouver
et le Mouvement
olympique

POLITIQUE

Pour la première fois à Montréal

Radio-**Ville-Marie** (10 AM)
SPLENDOR Une expérience unique
SON ET LUMIÈRE
 avec Dom Minier et ses musiciens
 Sous la présidence d'honneur de Madame Angèle Dubeau
Samedi, 12 février à 20h
 Dégustation des produits de l'Abbaye à 17h30
 Billets en vente sur le réseau admission 514-790-1245 ou 1-800-361-4595



Manon Cornéliier

Convaincre à reculons

Le «sommet 3M». C'est ainsi que le président du caucus libéral fédéral, Andy Savoy, a résumé les enjeux de la réunion des députés libéraux qui a commencé hier et se terminera demain à Fredericton. Mariage, missiles, mad-cow (vache folle) préoccupent tous ses collègues, mais la reconnaissance du mariage entre conjoints de même sexe remporte la palme, que ça plaise ou non à M. Savoy. La même chose est vraie du côté des conservateurs, qui sont réunis jusqu'à ce soir à Victoria pour préparer eux aussi la nouvelle session parlementaire qui commencera la semaine prochaine à Ottawa.

Tout le monde s'attendait à ce que ce débat sur les mariages gais soulève les passions rapidement, mais force est de constater qu'il a d'abord et avant tout donné lieu à une démonstration de leadership mal assumé. Avoir le courage de ses convictions, ça veut dire avoir l'honnêteté d'en reconnaître toutes les conséquences et, pour l'instant, ni le chef libéral Paul Martin ni le chef conservateur Stephen Harper ne se sont montrés prêts à aller jusqu'au bout de leur logique dans ce dossier.

Stephen Harper veut maintenir la définition traditionnelle du mariage et affirme qu'il peut y parvenir sans avoir recours à la clause dérogatoire. Il invoque pour ce faire le fait que la Cour suprême a refusé de répondre à la question du gouvernement portant sur la constitutionnalité de la définition traditionnelle du mariage. Selon lui, cela démontre que la balle est toujours dans le camp du Parlement.

Il omet de dire que la cour a refusé de se prononcer pour ne pas faire le jeu du gouvernement. Des cours inférieures avaient déjà déclaré cette définition contraire à la Charte des droits et Ottawa n'avait pas jugé bon d'en appeler. Pour la cour, rien ne nécessitait de procéder à un appel par la porte arrière. Par conséquent, ces jugements rendus dans huit provinces et territoire tiennent toujours, mais M. Harper n'a jamais dit comment il pouvait les suspendre. Il a beau le nier, il n'y a qu'une méthode: la clause dérogatoire. Un groupe de 134 juristes canadiens éminents le lui ont d'ailleurs rappelé dans une lettre dont le *Globe and Mail* faisait état hier.

D'autres tenants du mariage traditionnel n'ont pas eu peur d'admettre qu'il faudrait avoir recours à la clause dérogatoire pour faire valoir leur point de vue. C'est le cas du député libéral Pat O'Brien, du cardinal torontois Aloysius Ambrozic et du premier ministre albertain Ralph Klein.

Paul Martin a donc raison de dénoncer la logique tronquée de son adversaire. Si son but, par contre, est de dénoncer l'incohérence, il devrait élargir sa cible. Dans son propre caucus, des députés revendiquent le maintien de la définition traditionnelle du mariage mais rejettent le recours à la clause nonobstant. Andy Savoy en est un bon exemple.

Le recours à cette clause qui permet de suspendre un droit fondamental pendant une période d'au plus cinq ans reste délicat. Faire entorse à la Charte ne se justifie pas facilement et, dans le cas des mariages gais, c'est tout simplement impossible si on croit au droit à l'égalité. Paul Martin dit croire à ce droit. Surtout, il ne faut pas rejeter l'usage de la clause nonobstant... mais pas assez pour faire de la reconnaissance des mariages gais une question de principe exigeant l'appui indiscutable de son parti, comme l'a fait le chef néo-démocrate Jack Layton.

Paul Martin préconise la tenue d'un vote libre sur cette question mais refuse à ses ministres le droit de voter comme ils l'entendent. Il dit vouloir respecter la liberté de conscience des députés mais fait une distinction purement partisane entre les bons et les mauvais opposants à son projet. De la part des conservateurs, cette opposition équivaut à un mépris de la Charte, mais venant de ses députés, c'est la vie.

Le chef libéral aura beau pourfendre les conservateurs, c'est son caucus qui lui cause des maux de tête, quoique moins sévères qu'il n'y paraît. La presque totalité des néo-démocrates et des bloquistes et une petite poignée de conservateurs envisagent de voter pour le projet de loi sur les mariages gais qui sera déposé au cours des prochaines semaines. On parle d'environ 70 votes. Il suffit aux libéraux d'obtenir l'appui de 85 de leurs 133 députés pour avoir gain de cause. Pour perdre, il faudrait que 49 d'entre eux leur fassent faux bond, mais on ne compte pour l'instant qu'une trentaine d'opposants au sein du caucus.

Le danger de défaite est mince, mais Paul Martin a agi de telle manière au cours des derniers jours qu'il a donné l'impression d'une crise et que la dissidence pouvait s'étendre. Les députés récalcitrants sont donc arrivés déterminés hier, à Fredericton, afin de poursuivre leur campagne auprès de leurs collègues.

Paul Martin a le don d'envenimer les situations délicates. Ses déclarations durant sa tournée asiatique en ont offert un exemple éloquent. Il a rassuré ses députés depuis, disant qu'il ne comptait pas déclencher des élections prématurées sur la question des mariages gais, qu'il ne le ferait que si un amendement ou un projet de loi invoquant la clause dérogatoire était adopté. Mais ce scénario est si improbable qu'on se demande pourquoi il a même cru bon l'évoquer.

Stephen Harper ne s'en tire pas mieux. Il a brandi l'épouvantail de la polygamie et lancé une campagne de publicité qui, disant ses stratèges, cible les communautés ethniques. Certains députés n'ont pas apprécié, craignant de se faire accuser d'intolérance. Une coalition de groupes de lutte contre le racisme a d'ailleurs soutenu que le PC entretenait des stéréotypes désobligeants.

Cet épisode en révèle beaucoup sur les deux chefs. Jamais ils n'auraient eu le courage de soulever ce dossier. Les tribunaux les y ont forcés et aujourd'hui, même s'ils disent défendre des convictions profondes, ils ne sont pas prêts à aller au bout de leur logique. Pour éviter en somme d'en payer le vrai prix.

mcornelie@ledevoir.com

IMMIGRATION

Une coalition demande un statut pour les sans-papiers

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Réunis sous le manteau de la coalition Solidarité sans frontières (SSF), une douzaine de groupes de soutien aux réfugiés ont demandé hier que le Canada lance une vaste campagne de régularisation du statut de tous les sans-papiers vivant au pays, afin qu'ils puissent obtenir rapidement la résidence permanente. Ce qui ne serait pas une première: le Canada a déjà, en 1973, régularisé d'un coup les dossiers de dizaines de milliers de réfugiés.

Selon les porte-parole de la coalition, ils seraient quelque 200 000 dans cette situation au pays. À Montréal, les chiffres varient entre 20 000 et 40 000 sans-statut, l'imprécision venant de la difficulté de tenir un registre pour ceux qui, justement, n'y apparaissent pas.

Solidarité sans frontières, qui existe depuis quelques mois, demande également la fin des déportations et des détentions des immigrants, ainsi que l'abolition des certificats de sécurité (la mesure derrière l'emprisonnement de Adil Charkaoui).

D'après ce qui a été présenté hier en conférence de presse, la régularisation des sans-statut telle que souhaitée par SSF devrait être ouverte à tous et comporterait peu ou prou de restrictions. Dans le passé, le Canada a adopté à quelques reprises des normes de régularisation des sans-statut, mais toujours avec certaines limites. Des changements dans les lois de l'immigration ou des besoins de main-d'œuvre avaient,



Ahmad Mustafa, de la Coalition contre la déportation des réfugiés palestiniens, Marc-André Cyr, du Comité d'appui aux prisonniers politiques basques, et Tatiana Gomez, du Centre des travailleurs et travailleuses immigrants, ont joint leur voix à d'autres militants, hier.

entre autres, justifié ces initiatives. Dans les années 60, 12 000 Chinois (qui émigraient souvent sous de faux nom) ont ainsi profité d'une mesure spéciale leur permettant de régulariser leur situation. Les Haïtiens (1981) et les Algériens (2002) du Québec ont pu faire de même plus tard. Mais la seule vraie campagne de régularisation générale a eu lieu en 1973, alors que 39 000 sans-papiers de 150 pays sont devenus résidents permanents.

Hier, SSF a donc lancé une campagne d'action, qui culminera en juin pour forcer le Canada à régler ce qu'il considère être «une injustice quotidienne». La démission récente de la mi-

nistre de l'Immigration, Judy Sgro, et la volonté exprimée par le Comité permanent du ministère de se pencher sur la question des sans-statut ont mis la table pour cette réflexion, estiment les militants. «Mais on ne se préoccupe pas de savoir qui sera le prochain ministre, a prévenu un membre de SSF. Car le problème n'est pas le ministre, mais bien le système.»

Refusé comme réfugié, sans visa valide, les sans-statut qui échappent à la déportation vivent dans une précarité permanente, comme l'ont révélé hier quelques témoignages. Selon le militant Jaggi Singh, les pays ont pourtant tout avantage à officialiser leur situation.

«D'un strict point de vue économique, ce sont des gens qui remplissent des tâches essentielles, dans les restaurants, les usines, les hôtels. Si on les déporte du jour au lendemain, l'économie va souffrir.»

Au Conseil canadien des réfugiés, la présidente Janet Dench affirme que l'organisme n'a pas encore pris position dans ce dossier. «On est bien sûr préoccupé par le sort de ces personnes qui ne peuvent participer pleinement à la vie de leur société d'accueil.» Mais, selon elle, une régularisation sans restrictions de ces cas serait peut-être une mesure un peu «radicale».

Le Devoir

Le directeur du CUSM devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Porter veut ouvrir le débat sur la sous-traitance

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

On savait le directeur général et chef de la direction du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) intéressé par les partenariats public-privé (PPP), mais on ignorait dans quelle mesure. Sa visite hier à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain aura permis à Arthur T. Porter d'en montrer l'étendue en présentant les deux balises qu'il a choisies pour y adhérer en toute confiance: la préservation de l'universalité et de l'excellence des soins.

Le nouveau directeur général l'a dit clairement devant la Chambre de commerce, le CUSM tâtera bel et bien de la sous-traitance. «Nous avons l'intention d'établir des partenariats — sous forme de partenariats privé-public, de sous-traitance ou de transferts de technologie — parce qu'ils entraîneront des améliorations dans notre activité fondamentale», a dit le D^r Porter, qui a salué l'expertise des participants au déjeuner-causerie en les invitant à lui donner quelques tuyaux.

Selon lui, il était nécessaire d'ouvrir le débat, non pas pour militer en faveur de la sous-traitance à tout crin, mais pour élargir les horizons bouchés du système de santé. L'oncologue de formation cite deux valeurs fondamentales à un système de santé: l'accès universel et l'excellence. Utopie? Absolument pas, ré-

torque le D^r Porter. «Cette cohabitation est non seulement possible, mais indispensable.»

Esprit ouvert

Pour réaliser cet objectif, le gestionnaire croit qu'il faut garder l'esprit ouvert quant à l'organisation et à l'offre de soins, privilégier la créativité et l'innovation et adopter des modèles de gestion qui ont fait leurs preuves, «d'où qu'ils viennent, même du secteur privé».

Tous les intervenants s'entendent pour dire que l'enjeu des soins de santé dans les prochaines années sera de trouver une manière efficace de répondre aux attentes toujours plus grandes et plus variées du public, sans aggraver la crise liée à la compression des coûts. La solution du directeur du CUSM? «Garder l'esprit ouvert.»

À cet égard, le D^r Porter croit qu'il faut revoir notre façon d'aborder la question du privé en santé. «Ma vision des PPP, dans un milieu médical s'entend, c'est que ce sont des mécanismes de risque qui permettent d'explorer certains problèmes différemment. Ils peuvent contribuer à maximiser certains secteurs non cliniques comme la buanderie, la pharmacie ou les services à domicile.»

Le D^r Porter sait de quoi il parle. C'est lui qui a été à la tête du plus gros contrat de sous-traitance jamais al-

loui par un établissement de santé aux États-Unis. Son plan de redressement du Detroit Medical Center (DMC) comptait un contrat de sous-traitance de un milliard de dollars sur dix ans, mandat qui s'est toutefois terminé en queue de poisson. Mauvaise gestion, crise financière, menace de tutelle, le bilan de son passage au DMC est en effet loin d'être reluisant.

En dépit de cela, son penchant pour les PPP reste intact, quoi que plus prudent. «Ce qui est important avec les PPP, c'est de ne pas perdre de vue notre engagement vis-à-vis de tous les patients et non pas d'un seul groupe», précise le D^r Porter.

Pour cela, le directeur du CUSM s'est prêt à un petit exercice pour établir les conditions gagnantes d'un PPP. Ses conclusions? Un bon projet devra faire en sorte que ce choix soit avantageux pour tous les patients et constituer une solution durable.

Selon le D^r Porter, il existe une grande sagesse pratique dans les modèles d'entreprises qui est transférable au secteur de la santé et des hôpitaux. «Comment expliquer que nous pouvons accéder à notre compte bancaire avec un code à quatre chiffres mais que l'on soit incapables de mettre rapidement la main sur un dossier médical dans un hôpital? Il y a une expertise d'affaires à aller chercher», a-t-il conclu.

Le Devoir

Soldes

Du 15 au 29 Janvier*
 Des prix exceptionnels sur tout le magasin

Ouvert dimanche le 30

LA VRAIE VIE COMMENCE A L'INTERIEUR

MONTRÉAL 505 AVENUE DU PRÉSIDENT KENNEDY TEL (514) 350 9070
 OTTAWA 22 YORK STREET TEL (613) 860 3273 - TORONTO 101 PARLIAMENT STREET TEL (416) 366 3273

ROCHE BOBOIS PARIS

www.roche-bobois.com

LES ACTUALITÉS

MONTRÉAL

Cols bleus: Zampino promet la tolérance zéro

ANTOINE ROBITAILLE

«Tolérance zéro»: voilà ce que le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, Frank Zampino, a promis aux syndicats des cols bleus, hier. Dans un tract destiné aux employés du syndicat, obtenu par les médias lundi, on a appris que les cols bleus ont défini un «plan d'action» par lequel ils entendent «assiéger la ville par tous les moyens» et perturber l'année électorale du maire Gérald Tremblay. Le syndicat, dont la devise est «Jusqu'au bout!», cherche ainsi à forcer la Ville à mettre de côté la sentence arbitrale déposée en octobre dernier et qui, selon eux, a entraîné des reculs considérables de leurs relations de travail.

Mais la Ville «ne se laissera pas intimider», a fait savoir M. Zampino hier. Selon lui, ce n'est qu'une «poignée d'employés» parmi les cols bleus qui a choisi les moyens évoqués dans le tract du syndicat et qui fait croire que tous sont déterminés à paralyser la ville. «La très grande majorité des cols bleus, a soutenu M. Zampino, souscrivent à notre priorité qui est de fournir des services de qualité.» Que faire, donc? M. Zampino continue à dire que la «seule solution», «c'est tout simplement de continuer à appliquer la convention collective qui a été imposée», n'ouvrant la porte qu'à une négociation à propos de 17 points à régler dans les arrondissements.

Il rappelle au syndicat que «tout le monde connaissait les règles du jeu» de l'arbitrage, et souligne que c'est le syndicat qui a demandé l'arbitrage à la suite de l'échec des négociations, peu après le 9 juillet 2003. Pour appuyer les dires du président du Comité exécutif, le service des communications de la Ville a distribué hier une photocopie d'une lettre récente, signée par le président du syndicat, où l'on pouvait clairement lire «que c'est le syndicat qui a demandé l'arbitrage afin d'empêcher la Ville d'étirer indéfiniment la négociation pour outrepasser [sic] les prochaines élections municipales».

Retraités menottés

À propos des retraités qui ont occupé la salle du conseil lundi, M. Zampino a affirmé que ceux-ci «auraient dû fort probablement se menotter au siège social de leur syndicat». En effet, M. Zampino a relevé qu'une somme de quatre millions de dollars a été remise au syndicat avant Noël en vertu de la nouvelle convention collective: 2,8 millions pour améliorer les rentes des retraités et 1,2 millions pour les aînés, le groupe de retraités d'avant 1983. Cet argent se trouve «dans les coffres du syndicat», a-t-il dit. «C'est eux qui doivent mainte-

nant déterminer la façon dont cet argent doit être distribué.»

Reproches

Le conseiller syndical au SCFP (Syndicat canadien de la fonction publique), M. Michel Fontaine, a reproché à M. Zampino de vouloir «noyer le poisson» et «de tenter de dévier le débat» et de «mêler les journalistes» en parlant de cette somme de quatre millions. Il prétend que dans l'entente du 9 juillet (grâce à laquelle la Ville et le syndicat avaient failli s'entendre), les deux parties avaient prévu, pour atteindre les mêmes buts (améliorer les rentes et aider à payer les assurances santé) un montant de 4,2 millions par année pendant cinq ans. Bref, selon M. Fontaine, «le montant qu'on nous a donné [avant Noël, quatre millions] est ridicule par rapport aux besoins qu'on a».

Par ailleurs, était-ce une erreur de la part du syndicat que de demander l'arbitrage, en 2003? M. Fontaine affirme que le SCFP croyait qu'en arbitrage, «il ne serait question que des quelques points en litiges». Lundi, le président du syndicat des cols bleus, Michel Parent, a affirmé au Devoir que si son organisation a demandé l'arbitrage, c'est qu'il croyait que le résultat serait une convention collective de trois ans, à compter de la fin du contrat de travail précédent (2002). «On pensait qu'on retournerait en vraie négociation [pas celles imposées par la loi 170], avec le droit de grève, dès 2005.» Sauf que l'arbitre a décidé que la convention qu'il imposait serait en vigueur jusqu'au 31 août 2007.

L'influence de Québec

M. Parent a expliqué lundi au Devoir que c'est le pouvoir à Québec qui a influencé l'arbitre pour qu'il donne une décision défavorable aux cols bleus. Et qu'il en va de même du juge Maurice Lagacé, qui a débouté le syndicat fin décembre. Selon M. Parent, on aurait sorti le juge Lagacé de sa retraite. Ce dernier aurait répondu à une commande de Québec qui veut une jurisprudence facile pour écraser les autres syndicats en litige dans d'autres villes fusionnées.

Les cols bleus «sont victimes de leur propre turpitude» et c'est ce qu'ils tentent de cacher, aux dires du directeur des relations professionnelles de la Ville, Jean-Yves Hinse. Quant à M. Zampino, il estime que les syndicats «devraient commencer à poser de sérieuses questions à leurs dirigeants. Donnent-ils toutes les informations à leurs membres?», a-t-il dit hier.

Le Devoir

Bouclier antimissile

Graham nie que le Canada se sente forcé

Fredericton — Selon le ministre de la Défense, Bill Graham, le Canada ne sent aucune pression de la part de Washington pour l'amener à adhérer à son programme de défense antimissile, et ce, malgré les rapports évoquant des pressions des Américains.

En tournée sur la base militaire de Gagetown, près de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, hier, le ministre Graham a affirmé qu'il n'y a pas de doute que les dirigeants états-unien souhaitent gagner le Canada à leur projet, qui prendra la forme de dispositifs d'interception de mis-

siles pour se protéger d'attaques nucléaires de la part de terroristes ou d'États voyous.

Mais le lobbying des États-Unis ne détournera pas le gouvernement canadien de son intention de débattre de ce dossier à la Chambre des communes, dit le ministre. «Nous ne sentons pas de pression de quiconque pour nous amener à prendre une décision, a assuré M. Graham. Nous allons la faire en tenant compte de notre propre processus démocratique et nous prendrons la bonne décision en temps et lieu.»

Presse canadienne



Le niveau de démocratie semble directement corrélé avec le niveau d'excellence environnementale.

Index de la pérennité environnementale

Le Canada bon sixième

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Le Canada se classe sixième sur 146 pays dans la version 2005 de l'Index de pérennité environnementale 2005 (Environmental Sustainability Index - ESI), publié hier dans plusieurs capitales américaines et européennes.

Ce palmarès, dont la dernière version remonte à 2002, est le résultat d'une collaboration entre les universités Yale et Columbia aux États-Unis, le Forum économique mondial et le Centre conjoint de recherche de la Commission européenne. Il intègre désormais 76 groupes de données différentes sur les niveaux de pollution actuels et passés, sur l'état des ressources naturelles, les problèmes de santé des populations, la qualité de la gouvernance environnementale et la capacité de chaque pays à faire face aux défis environnementaux et d'améliorer sa propre performance dans ce domaine. Les données sont regroupées autour de 21 indicateurs de pérennité environnementale qui permettent de comparer les pays entre eux.

Les États-Unis, un des pays les plus riches de la planète, se retrouvent au 45^e rang, derrière la Russie, installée au 33^e rang et la France (36^e). La Grande-Bretagne figure encore plus bas, au 66^e rang, très loin de sa principale concurrente européenne, l'Allemagne (31^e) et l'Italie (63^e), mais devant l'Espagne (76^e). Le Mexique, autre partenaire du Canada au sein de l'ALENA, se retrouve au 95^e rang.

La Finlande en tête

La palme d'or revient à la Finlande, suivie par la Norvège, l'Uruguay, la Suède et l'Islande. Ces cinq pays, qui dominent le palmarès international, se retrouvent avec un score allant de 70 à 75. Avec le Canada, au sixième rang, on chute d'un coup à 64,4 points.

À la queue du palmarès, on retrouve la Corée du Nord, précédée par Taïwan, le Turkménistan, l'Irak, l'Ouzbékistan, Haïti et le Soudan.

Les pays nordiques, dont le Canada, à l'exception de l'Uruguay au troisième rang, dominent ce palmarès en raison, note l'énorme étude, de leurs importantes réserves de ressources naturelles, de leur faible densité de population et de leur gestion relativement performante des enjeux environnementaux.

Quand on regarde de près la fiche du Canada, on constate qu'il obtient le maximum de points en rai-

son du nombre de ses grands écosystèmes encore vierges, notamment sa forêt boréale, une des dernières grandes forêts primaires, i.e. intouchées, de la planète. Il obtient aussi deux hauts scores sous l'indice de «vulnérabilité» et de la «capacité» sociale et institutionnelle. Le premier mesure le niveau de vulnérabilité des populations aux impacts des dommages environnementaux (cancers, densité urbaine, etc.) alors que le deuxième mesure la capacité de chaque pays à faire face aux problèmes environnementaux. Par contre, c'est au chapitre du global stewardship, ou de la responsabilité globale, que le Canada perd le plus de points. Par cet indice, l'étude mesure la capacité d'un pays à être solidaire aux autres pour combattre des menaces environnementales. L'indice mesure aussi la propension d'un pays à exporter ses problèmes, comme ses rejets de gaz à effet de serre, sa pollution acide ou ses déchets. Visiblement, les réticences du Canada à se lancer dans la bataille de Kyoto et à neutraliser la menace des OGM semblent ébrécher son image de leader environnemental.

La hache dans des lieux communs

L'étude met aussi la hache dans un certain nombre de lieux communs comme «il faut être un pays riche pour se payer des politiques environnementales»; ou «une protection trop sévère de l'environnement nuit à la capacité concurrentielle» d'un pays; ou encore «un produit intérieur brut élevé révèle une utilisation efficace des ressources environnementales»: les faibles scores obtenus par les États-Unis, la Grande-Bretagne et par d'autres pays de l'OCDE dans cette étude démentent en bonne partie ces pseudo règles politiques, tout comme les scores enviables obtenus par de petits pays pauvres comme le Costa Rica. L'étude indique plutôt que des pays dotés d'une gouvernance environnementale forte et cohérente affichent des niveaux de vie enviables. Plus intéressant: le niveau de démocratie semble directement corrélé avec le niveau d'excellence environnementale, probablement, pensent les chercheurs, parce que les gens peuvent rapidement faire valoir leurs griefs et obtenir satisfaction en matière de protection de leur environnement.

www.yale.edu/esi

Le Devoir

Site d'enfouissement

Des maires s'opposent au prolongement des activités

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Les municipalités de Lanaoraie et de Sainte-Geneviève-de-Berthier ont tenté hier de désamorcer la menace d'un prolongement des activités du site d'enfouissement de la société EBI de Berthier, que Québec s'appête à autoriser par un décret d'urgence susceptible d'être adopté par le conseil des ministres aujourd'hui même.

Les maires de Sainte-Geneviève-de-Berthier, Richard Giroux, et de Lanaoraie, André Villeneuve, se sont rendus hier rencontrer à Québec le cabinet du ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, pour l'informer de l'importance, à leur avis méconnue, de la contamination des abords de ce site et de la nécessité de ne pas prolonger ses activités en attendant que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ait statué sur le projet d'agrandissement soumis par EBI.

Dans une entrevue accordée au Devoir alors qu'il revenait de Québec, le maire de Lanaoraie a expliqué que le bureau du ministre est d'accord pour entreprendre avec les deux villes une mise à jour indépendante des échantillonnages d'eaux souterraines et du cheminement des lixiviats vers la rivière Saint-Joseph, où se trouve la prise d'eau de Berthierville.

Mais cette collaboration n'exclut pas, ajoute André Villeneuve, que le gouvernement adopte sous peu un décret qui autoriserait EBI à prolonger ses activités d'enfouissement dans sa cellule numéro 3, qui est pratiquement pleine.

Pour le maire de Lanaoraie, ce serait risqué d'ajouter des déchets sur un site problématique duquel suintent des lixiviats contenant du mercure, de l'arsenic et du plomb notamment. EBI reconnaît-il, à effectivement confiné la dispersion des lixiviats de son site en les emprisonnant par un mur de bentonite dans les profondeurs de la terre. Mais si on ajoute des déchets par-dessus, le jeu des pressions pourrait pousser les lixiviats à l'extérieur de cette barrière.

À la limite, dit-il, les deux municipalités accepteraient qu'on continue d'enfouir une masse de déchets limitée à ceux de la MRC d'Autray et de Joliette, mais pas ceux provenant de l'extérieur. «EBI, dit-il, accommode présentement ses clients en envoyant leurs déchets dans d'autres sites: elle n'est pas dépourvue de solutions et ça doit continuer comme ça d'ici à ce que la question de l'agrandissement soit tranchée par le BAPE.»

Rien n'est exclu

Jusqu'ou les deux municipalités opposées à ce prolongement des activités du site actuel de EBI sont-elles prêtes à aller? «On n'exclut absolument rien», affirme le maire de Lanaoraie, car la sécurité des gens n'est pas négociable.

Avant de partir pour Québec, les deux maires ont pris contact avec les autorités régionales de la santé pour savoir ce qu'elles pensaient de la contamination découverte autour du site. Un échantillon relevé afficherait même des concentrations de mercure de 2000 fois supérieures aux niveaux acceptables, affirme M. Villeneuve, qui dit avoir vu des échantillons similaires dans les chiffres soumis au BAPE par EBI. À leur grande surprise, les deux maires ont découvert que les autorités de la santé n'avaient pas pris la mesure de cette contamination dans le dossier qui leur a été remis. Même chose au cabinet du ministre. Le maire Villeneuve espère que le gouvernement prendra la «juste mesure» des choses avant de prendre une décision qui prolongerait les activités du site EBI.

Sinon? À suivre, dit-il.

Le Devoir

Commission parlementaire sur l'égalité entre les sexes

La Fédération des femmes craint un détournement des fonds

JOCELYNE RICHER

Québec — Les groupes de femmes craignent que le gouvernement, sous prétexte d'appliquer le beau principe de l'égalité entre les sexes, soit tenté de rediriger à d'autres fins des sommes prévues au départ pour améliorer la condition des femmes.

«Il ne peut être question d'aucune manière de redistribuer à cet effet les déjà trop maigres ressources consacrées à la promotion et à la défense des droits des femmes par le gouvernement du Québec», affir-

ment la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et Relais-Femmes, dans leur mémoire conjoint présenté hier, alors que débutait la commission parlementaire qui se penche sur la question de l'égalité entre hommes et femmes.

Élargir un concept

Depuis qu'elle est en fonction, la ministre de la Condition féminine, Michelle Courchesne, cherche à élargir le concept de «condition féminine» en lui opposant une approche plus «sociétale» qui inclurait les hommes et

leurs problèmes à eux.

Cette approche déplaît aux groupes de femmes, qui craignent de surcroît voir les revendications des femmes diluées dans une politique trop vaste pour améliorer leur sort. Elles estiment que la situation actuelle des femmes milite au contraire en faveur du maintien d'une politique qui leur soit spécifiquement destinée.

«Dans la mesure où l'ensemble des indicateurs sociaux confirme que l'égalité de fait pour les femmes est loin d'être atteinte, malgré les progrès réalisés en plusieurs domaines, il nous importe d'inviter le

gouvernement à ne pas succomber à l'illusion de l'égalité «déjà là» pour les femmes ou du «il est temps de passer à autre chose», écrivent les deux organismes.

Une centaine d'organismes ont déposé un mémoire à la commission, à la suite de la publication du document Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les hommes et les femmes, produit par le Conseil du statut de la femme, conformément à la demande de la ministre Courchesne, formulée en février.

Presse canadienne

Après plus de 30 ans CLUB 402 ferme ses portes fin janvier. Costumes Importés d'Italie 299\$ ou 549\$. Vestons Importés d'Italie 199\$ ou 349\$. Chemises 100% coton 39.99\$ à 59.99\$. LIQUIDATION TOTALE & FINALE. De tous nos vêtements IMPORTÉS D'ITALIE. Cerruti 1881 — Zegna — Luigo Botto. 1118, rue Sainte-Catherine Ouest 2^e étage, Montréal • (514) 861-3636.

• LES ACTUALITÉS •

Le PQ opte pour l'éducation aux religions

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Le gouvernement doit s'engager dès maintenant dans une transition vers un cours d'éducation aux différentes religions, selon la porte-parole du Parti québécois en matière d'éducation, Pauline Marois.

«Le gouvernement est capable de préparer la transition, à condition de prendre la décision maintenant. On est une société assez mature pour s'engager dans une année de transition», déclare Mme Marois, réagissant à l'information publiée hier dans *Le Devoir* voulant que le gouvernement se prépare à renouveler la clause dérogatoire à la Charte canadienne des droits lui permettant de dispenser uniquement des cours d'enseignement religieux aux catholiques et aux protestants.

Le gouvernement devrait, selon la critique péquiste, s'abstenir de déroger aux chartes et plancher, pendant un an, sur les nouveaux programmes. Dans l'intervalle, les cours d'enseignement religieux seraient maintenus.

«Si on reconduit la clause non-obstant, le gouvernement se place dans une position où il se rend vulnérable aux lobbys. Il y a déjà des pétitions de groupes pro-religion déposées», croit Mme Marois, soulignant qu'il était clair pour son parti, à l'époque, que les clauses étaient renouvelées pour la dernière fois en 2000.

Enlever la pression

Le président de la Centrale des syndicats du Québec, Réjean Parent, croit lui aussi que l'abrogation des clauses dérogatoires «enlèverait la pression des différents groupes». «Cela sonne la cloche à toutes les communautés, de se présenter aux portes pour demander les mêmes privilèges que les catholiques et les protestants», avance-t-il.

Il craint que le gouvernement n'agisse «en catimini». «Le gouvernement devrait saisir qu'à force de prendre des décisions en cachette, il se tire dans le pied», fait valoir le chef de la centrale syndicale qui regroupe les enseignants.

Pour le président du Mouvement laïque du Québec, Daniel Baril, le gouvernement adopte une approche clientéliste: «Les confessionnalistes se sont fait entendre plus fort, c'est à eux qu'on donne et on ne se préoccupe pas du projet collectif». Il fonde ses derniers espoirs sur une prolongation limitée de la clause: «On prendrait notre mal en patience, mais on saurait que dans trois ans l'échéance ultime serait posée.»

Déçue, mais non surprise, par la tangente que semble vouloir prendre le gouvernement, la présidente de la Coalition pour la déconfessionnalisation du système scolaire, Louise Laurin, réclame elle aussi un débat ouvert. Elle voit également d'un bon œil un plan de transition telle que proposé par les fonctionnaires du MEQ, auquel *Le Devoir* faisait référence hier. «Mais trois ans, cela m'apparaît trop long. Le gouvernement serait soumis aux pressions qui ont déjà cours dans les bureaux des députés», critique Mme Laurin, jugeant un délai d'un an plus acceptable.

Applaudissements

Du côté des tenants du *statu quo*, on se réjouissait prudemment hier. «On ne saute pas en l'air. Si cela s'avère, ce serait une sage décision, respectueuse de la liberté des citoyens», affirme la porte-parole du Comité pour le renouvellement des clauses dérogatoires, Jocelyne Saint-Cyr.

L'introduction d'un cours d'éducation aux religions pour tous les élèves constituerait pour Mme Saint-Cyr une atteinte à la liberté de choix des parents. «Les laïcistes sont en train d'imposer à tous un intégrisme qu'ils reprochent aux autres», lance-t-elle.

Le président du Comité d'éducation chrétienne de l'Assemblée des évêques, Mgr Pierre Morissette, est lui aussi très sceptique face à un tel cours non-confessionnel. Il ne l'écarte cependant pas définitivement, le voyant comme un pis-aller si le gouvernement mettait un terme à l'enseignement catholique et protestant. Il réclame plutôt le *statu quo* afin que la loi 118 sur la déconfessionnalisation, adoptée en 2000, puisse avoir le temps de porter ses fruits.

Son *alter ego* protestant est beaucoup plus chaud à l'idée. «On suggère un enseignement commun en trois volets: nos racines judéo-chrétiennes, la diversité culturelle et le développement du caractère», explique le président de la Table de concertation protestante en éducation, le pasteur Éric Lanthier.

Le Devoir
Avec la collaboration
de Kathleen Lévesque

Selon le directeur régional des Services correctionnels

La Montérégie a besoin d'une prison

BRIAN MYLES

La croissance démographique de la Montérégie, la désuétude des prisons de Sorel-Tracy et de Salaberry-de-Valleyfield ainsi que la surpopulation chronique qui déborde jusqu'à Montréal justifient la construction d'une nouvelle prison sur la Rive-Sud.

C'est du moins l'opinion de Robert Jacques, le directeur régional des Services correctionnels du Québec en Montérégie. Chiffres à l'appui, M. Jacques a indiqué hier au *Devoir* que les prisons de Sorel-Tracy et de Salaberry-de-Valleyfield ne suffisent plus à la tâche: il y a 150 détenus en trop.

À l'heure actuelle en Montérégie, de 40 à 50 % des personnes incarcérées sont en attente de procès, ce qui nécessite de nombreux et coûteux transports. Faute de place, une cinquantaine de prévenus sont hébergés à Montréal, dans le nord de l'île. S'ils doivent comparaître au Palais de justice de Saint-Jean-sur-Richelieu, il faut prévoir le transport, plus les heures supplémentaires des agents de la paix puisque la journée de travail peut s'étirer sur 12 à 14 heures. Comme l'indique M. Jacques, «cette facture, c'est le citoyen qui la paie».

Obstacle à la réinsertion

Au sein de la population carcérale régulière, la situation n'est guère plus reluisante. Une centaine de prisonniers sont enfermés en permanence hors du territoire, ce qui entraîne «des coûts sociaux et financiers aux proches et consti-

tue un obstacle supplémentaire à la réinsertion», affirme M. Jacques.

Encore hier, la prison de Salaberry-de-Valleyfield hébergeait 60 personnes, avec une capacité opérationnelle de 55 places. À Sorel-Tracy, 80 détenus étaient logés dans un centre doté d'une capacité opérationnelle de 78 places. Compte tenu du fait que 50 prévenus et une centaine de détenus sont relocalisés à Montréal, les prisons de la Montérégie comblent à peine la moitié des besoins réels.

À cet égard, les chiffres avancés la semaine dernière par le Syndicat des agents de la paix en services correctionnels, qui a relevé quelque 400 places disponibles dans tout le système carcéral provincial, sont trompeurs. Il ne faut pas confondre capacité réelle et capacité opérationnelle. Une prison est forcée de garder un certain nombre de places vacantes, correspondant environ à 12 % du total. Lorsqu'un centre de détention accueille un délateur, ou un pédophile notoire, elle doit isoler ces détenus peu populaires, ce qui nécessite de libérer les cellules autour d'eux.

Rénovation difficile

La rénovation des prisons de Sorel-Tracy et de Salaberry-de-Valleyfield est par ailleurs difficilement envisageable, selon les informations recueillies par *Le Devoir*. À Salaberry-de-Valleyfield, où un seul bâtiment accueille la prison et le palais de justice, l'appareil judiciaire n'espère qu'une fermeture de la prison pour amorcer les travaux de rénovation et d'agrandisse-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des gardiens de prison de Sorel et de Valleyfield ont manifesté, la semaine dernière.

ment des salles de cour, et la pression en ce sens est forte. À Sorel-Tracy, l'infrastructure même de la prison pose problème. Dans une section entière, les cellules ne sont pas encore équipées de toilettes. Les planchers radiants font en sorte qu'il est impossible de passer de la tuyauterie en cas de refécution et le toit coule, nécessitant des réparations de 500 000 \$.

Si les gardiens semblaient fort attachés à ces établissements la semaine dernière, lors de leur démonstration de force tranquille, ils n'hésitent pas à saisir la CSST de litiges le cas échéant. En raison de décisions défavorables de la CSST, la direction des services correctionnels de la Montérégie a dû déboursier 40 000 \$ en 2004 pour changer les serrures à la prison de

Salaberry-de-Valleyfield et 80 000 \$ en 2003 pour installer des caméras à la prison de Sorel-Tracy.

Portrait évasif

Les chiffres et précisions avancés par Robert Jacques contrastent avec le portrait plutôt évasif fourni à ce jour par le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon. Quant à savoir si la prison doit être gérée par le public ou le privé, M. Jacques se garde bien de répondre. Selon lui, le débat sur les PPP risque d'occulter l'essentiel dans ce dossier, à savoir que la Montérégie a besoin d'une prison.

La région compte 1,2 million d'habitants et, selon les prévisions des démographes, elle devrait connaître une croissance supérieure à celle de Montréal ou des Laurentides dans les dix prochaines années. Or l'augmentation de la criminalité suit généralement la croissance démographique. Qui plus est, les besoins pour une prison de 350 places sur la Rive-Sud avaient déjà été déterminés au début des années 90, mais le gouvernement libéral s'était contenté de construire l'établissement de Rivière-des-Prairies, remettant à plus tard l'aménagement d'un nouveau centre à Saint-Hubert. «Le besoin déterminé en 1990 de 350 places en Montérégie demeure tout à fait d'actualité», estime M. Jacques. Si le ministre Chagnon a parlé de 500 places, c'est pour répondre aux prévisions de croissance et desservir les besoins des régions limitrophes de l'Estrie et du Cœur-du-Québec.

Le Devoir

J'AGIS SUR MON MILIEU DE VIE



élections municipales

2005

Vous désirez vous porter candidat aux élections municipales?

Vous le pouvez si vous avez le droit d'être inscrit sur la liste électorale de la municipalité où vous comptez vous présenter et que vous résidez sur le territoire de cette municipalité depuis au moins 12 mois au 1^{er} septembre 2005.

À titre de candidat indépendant, si vous êtes dans une municipalité de 5 000 habitants et plus et que vous prévoyez effectuer des dépenses, recueillir des contributions ou contracter des emprunts pour soutenir votre candidature, vous devez faire une demande d'autorisation auprès du greffier, du secrétaire-trésorier ou du président d'élection de votre municipalité. Cette demande peut se faire **dès maintenant**.

MUNICIPALITÉS RECONSTITUÉES

Certaines dispositions particulières s'appliquent aux municipalités qui seront reconstituées à la suite des référendums municipaux du 20 juin 2004. Pour en savoir davantage, communiquez avec le Directeur général des élections du Québec (DGE).

LA DÉMOCRATIE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!

Afin d'assurer une représentation plus équitale et un débat démocratique enrichi, le Directeur général des élections invite particulièrement les femmes, les jeunes et les minorités ethnoculturelles à prendre une place plus importante sur la scène politique municipale.

Pour plus d'information :

- Communiquez avec notre Centre de renseignements au 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846).
- Visitez-nous au www.electionsquebec.qc.ca
- Écrivez-nous à info@electionsquebec.qc.ca

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais le 1 800 537-0644.



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Parce qu'un vote, ça compte

